

Mercredi 27/05, installation du conseil

Présents : Laurent Vours, Alain Armagnac Brice Lauret, Didier Bargiacchi, Laure Touchet, Laurent Bernard, Sophie Plattner ; Robert Bargiacchi (élu du conseil sortant), Evelyne Bousquet (secrétaire de la mairie), Marie-Chantal Malgoire (future secrétaire de la mairie)

Elections:

Election du maire, Laurent Vours, et des adjoints, Brice Lauret et Alain Armagnac, à l'unanimité. Vote dirigé par Robert Bargiacchi.

On commence par une précision sur notre délégué à la Communauté de communes:

Le titulaire siège aux délibérations et vote aux élections du conseil communautaire. Le titulaire sera Brice Lauret. Si le maire ne siège pas en personne au conseil communautaire, il le signale par courrier au président de la comcom, et désigne le 1^{er} adjoint comme titulaire de ce poste.

On discute du système d'indemnisation des élus:

Evelyne nous informe du cadre légal de l'indemnisation: le maire pourrait toucher au maximum 991€ bruts par mois, et les adjoints 385,05€ bruts, soit une enveloppe mensuelle de 1761€ H.T par mois supportée par la commune de Roussayrolles. L'Etat complète par une dotation annuelle de 6066€. Les élus sortants n'avaient pas appliqué ce maximum et étaient restés sur des pourcentages par délibération. Si on veut rémunérer d'autres élus délégués à certaines missions, il faut piocher dans cette enveloppe. L'utilisation de cette enveloppe peut changer par délibération du conseil municipal.

Présentation des budgets 2019 et 2020 par Evelyne:

Le bilan 2019 (appelé aussi «compte administratif») 2019 n'a pas pu être approuvé à cause du confinement. Normalement il est voté entre mars et juin.

Petite formation comptable sur les budgets de collectivités: on sépare exploitation/fonctionnement et investissements. Chaque section a deux colonnes, recettes et dépenses. Dans la colonne recettes il y a la TVA, les aides du Département, de la région et de l'Etat.

A Roussayrolles, on établissait et on suivait un «programme d'investissement», qui concerne des chantiers dont certains peuvent être encore à finir. Les investissements pour la mairie ont été votés à hauteur de 9000 € sur le budget d'avril. A l'intérieur de ce budget Fonctionnement, on peut voter par opération (carrelage; papeterie; meubles; autres). D'après la secrétaire il n'a été retrouvé aucun paiement de la collectivité en 2008 pour du mobilier, la table et les chaises ne lui appartenaient donc pas en propre. La mairie est responsable de son budget devant la commission des finances. Cas particulier de Roussayrolles: deux budgets, avec deux banques séparées, un pour l'eau et un pour tout le reste.

Point sur le financement de l'eau et des travaux en cours:

N.B : dans le paragraphe ci-dessous vous ne trouverez pas de chiffres, car nous n'avons pas encore fini de consulter les archives administratives et comptables. Les membres de la commission «eau» travaillent à nous fournir bientôt un compte-rendu détaillé de la situation.

-Le budget de l'eau devrait en principe s'autofinancer avec la vente de l'eau aux particuliers. Cas particulier actuellement avec les travaux en cours.

-On détaille les factures et paiements émis pour l'entreprise SEIHE, et les subventions à recevoir. On revoit la chronologie des travaux et des problèmes.

-Groupama nous fournit une assistance juridique qui sert à payer une avocate, Mme Olstadt, qui suit le dossier.

-Question: le bureau d'étude (Dejante) a déposé un dossier visiblement incomplet à l'ARS au début du projet. Avons-nous un recours contre eux? À étudier.

Divers

Le PLUI :

L'étude vient de commencer. La chambre d'agriculture a rendu son diagnostic agricole et le cabinet A.T.U va rendre son étude sur l'aspect environnemental, réhabilitation etc. L'étude va durer deux ans, le document sera soumis à l'approbation des services de l'Etat, puis validé par la préfète. Au conseil municipal de savoir comment il veut « développer son territoire »...

Les masques :

Un premier stock de masque commandé par l'ancienne mairie, financé à 50% par Roussayrolles, est déjà là ; le Conseil Général va en envoyer prochainement.

Fonctionnement pratique du conseil, secrétariat

On fixe les réunions du conseil municipal au vendredi soir sauf exception.

On garde l'ouverture du secrétariat le vendredi matin.

Accueil de Marie Chantal Malgoire: elle travaille dans d'autres mairies le mardi et le jeudi matin ; une fille au collège à St Antonin donc contraintes horaires en début et fin de journée. Le contrat est de 10h.

Cadre proposé: accueil du public le vendredi matin de 8.30h à 12.30h, travail de secrétariat vendredi après-midi à la mairie + 2h de télétravail.

On demande à tenir un cahier des heures effectuées. Pour le télétravail, il faut mettre en place un logiciel qui lui permet d'accéder à l'ordinateur de la mairie depuis chez elle. La licence de ce logiciel coûte 190€ par an. Cette charge est à voter dans le prochain budget prévisionnel si on prend cette décision.

Dates des prochaines réunions et conseils:

Les prochains votes à effectuer, selon le calendrier de l'état, vont être:

les indemnités des élus, les taux d'impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non-bâti, CFE), et l'approbation du budget 2019.

impôts: avant le 3/07

budget: avant le 31/07

5 juin: réunion d'équipe pour se mettre au point sur les indemnités et les taux.

12 juin: prochain conseil municipal. Ordre du jour: indemnités; taux impôts locaux; commissions; approbation des comptes 2019.

Prévoir un conseil pour voter le budget prévisionnel avant le 31/07.

